

Nous, agent.es du service public de l'environnement de l'Office français de la biodiversité (OFB), mis en cause et menacés dans l'exercice de nos fonctions, tenons à rappeler un certain nombre de fondamentaux :

1- L'OFB est un établissement public, dont La raison d'être, la finalité de toutes ses actions, est de « **Protéger le vivant, préserver notre avenir** »

Ses missions et objectifs sont définis au sein d'un contrat d'objectif et de performance (COP) signé avec nos deux ministères de tutelle en charge de l'Environnement et de l'Agriculture.

Le COP en vigueur, signé en novembre 2025, confirme :

➤ les **4 priorités des pouvoirs publics** :

- Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique et contribuer à sa valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens ;
- Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers ;
- Mobiliser et intervenir sur les territoires, sur l'eau et la biodiversité, pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs ;
- Renforcer la culture commune d'établissement orientée sur l'accompagnement du changement dans un souci d'optimisation des ressources.

➤ les **4 orientations stratégiques**, adoptées par le conseil d'administration le 16 octobre 2025 après les avis du comité national de l'eau, du comité national de la biodiversité, du conseil national de la mer et des littoraux et du conseil national de la chasse et de la faune sauvage :

- Concourir à la préservation du vivant et des écosystèmes ;
- Agir dans les territoires ;
- Engager l'ensemble des acteurs et des citoyens ;
- et Consolider la culture d'établissement autour de notre raison d'être.

Il est donc logique, voire souhaitable, qu'au sein de l'OFB soient recrutées des personnes engagées et compétentes dans l'exercice de leurs missions de préservation du vivant. Le reproche d'agir en faveur du vivant, vise donc bien l'essence et l'existence même de l'OFB, et ne saurait tenir aux convictions intimes individuelles forces de motivation dans l'exercice de nos missions au quotidien.

Soutenir l'activité de connaissance scientifique et technique sur l'eau et la biodiversité et favoriser la valorisation et son appropriation par les décideurs et les citoyens, impulser à tous les niveaux des changements transformateurs et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles en lien étroit avec les usagers, implique d'assumer des positions parfois contradictoires avec nos interlocuteurs, avec tout le respect dû à ces derniers. Outre le fait que l'absence totale d'un solide soutien politique affaiblit directement la position de l'établissement.

Reprocherait-on à un.e agent.e de services sociaux de s'engager pour davantage de justice sociale et pour la lutte contre les inégalités ou à celui en celui ou celle d'un service de santé d'adhérer à une association de lutte contre le cancer ?

2- Distinction entre engagement professionnel et militantisme – Distinction entre vie privée et vie professionnelle

L'engagement au sein de l'OFB se distingue du militantisme par le respect du cadre professionnel dans lequel nous exerçons, rappelé dans la charte de déontologie des droits et devoirs des agents du service public et du personnel de l'OFB qui contient entre autres une obligation d'impartialité, de non-discrimination et de neutralité, imposant à l'agent de ne pas faire état de ses opinions dans l'exercice de ses fonctions, ni d'utiliser ces dernières pour les exprimer.

Dans leur vie privée, comme pour tout citoyen, les personnels de l'OFB et les agents publics en général disposent de la liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse. C'est un droit fondamental qui doit être protégé fermement dans une démocratie saine ;

Si les attaques contre la nomination de Mme Anne Le Strat à la tête de la Direction générale déléguée à la mobilisation de la société sont, de ce point de vue, complètement infondées, le fait de signifier qu'elle ne fait pas partie de tel ou tel parti politique ou association pour s'en défendre constitue une entorse grave à ces principes. La nomination le 22 juillet 2025 de M. Xavier Jamet, ancien directeur des affaires publiques de la FNSEA au poste de directeur de cabinet de la porte-parole du gouvernement, Mme Sophie Primas, n'a ainsi fait l'objet d'aucun commentaire ni déchaînement médiatique, pour ne citer qu'un exemple dans une longue liste.

Nous n'acceptons pas d'être soupçonnés par le fait de nos engagements d'ordre privé, dès lors qu'ils ne contreviennent ni à la loi, ni au cadre déontologique ou à notre engagement professionnel.

Nous n'acceptons plus qu'à chaque attaque, nous soit rappelé notre devoir d'agent public en guise de réponse. D'autant plus que ces rappels concernent uniquement et systématiquement l'engagement dans des associations qui ont le même but social que l'établissement.

La véritable loyauté envers notre mission de service public serait plutôt de rappeler qu'il faut respecter la loi et les autres espèces quand nous chassons, pêchons, pratiquons des sports de nature, entretenons notre jardin, voyageons, nous déplaçons, fréquentons des espaces naturels,... ce qui n'est en pratique jamais fait.

3- Nos employeurs ont le devoir de nous protéger

Au-delà des devoirs, les agents publics ont des droits et notamment celui d'être protégés dans l'exercice de leurs missions.

Rappelons que notre implantation nationale de Brest a été incendiée suite à des manifestations virulentes sur le quai qui n'ont pas du tout été empêchées, que les roues d'un de nos collègues ont été déboulonnées, que le brûlage de dizaines de pneus devant nos locaux de Dry ont probablement engendré une pollution conséquente sur le domaine, que des menaces violentes ont été taguées devant le siège de Pérols, sans parler des multiples dégradations sur les sièges départementaux. Maintenant nous subissons des accusations sur le processus de recrutement d'une directrice adjointe ; cela s'apparente à une forme de harcèlement portant sur la cause environnementale qui vise notre mission de service public environnemental.

Nous déplorons dénonçons une nouvelle fois :

- ces menaces directes et ces manifestations violentes, maintenant récurrentes,
- en réponse, cette absence de soutien et ces leçons de morale sur notre objectivité supposée non respectée,
- au final ces remises en question systématiques de nos missions et actions, de notre existence même.

Nous déplorons/regrettons surtout le silence assourdissant de nos tutelles face aux attaques contre l'OFB en tant qu'établissement, et contre ses agents de manière nominative et individualisée.

Ce « deux poids deux mesures » entre, d'une part, le manque de soutien des tutelles et l'appel à discrétion pour les agents de l'OFB, et, d'autre part, l'écoute attentive, voire l'encouragement des actes d'intimidation et de sape de notre mission est incompréhensible et démoralise les agents. Les menaces physiques sont réelles, et les risques psycho-sociaux qui en résultent ne doivent pas être minimisés. L'éco-anxiété est une réalité à l'OFB pour nombre d'entre nous comme pour la population française notamment des plus jeunes : faut-il maintenant y ajouter une dose d'anxiété sociétale, politique ?

Nous nous sentons en danger et demandons une réelle protection, physique et morale, de l'ensemble des agents, ainsi qu'une défense publique claire et ferme de la raison d'être de l'établissement, de ses missions et de sa probité, par sa direction générale, ses tutelles et au plus haut niveau de l'État.

Jeudi 12/02/2026, l'ensemble des parents d'élève de France a reçu un courrier en provenance du ministère de l'Éducation nationale soutenant l'institution et l'ensemble des agents, dénonçant les violences subies, rappelant les missions fondamentales de l'École, les engagements de la République et l'importance d'un engagement collectif au service des enfants.

La nature et les services qu'elle nous rend sont également des biens communs, malmenés, comme le secteur de la santé. Est-ce trop demander que de bénéficier d'un soutien public identique ?

Collectif d'agents

Protéger le vivant, préserver notre avenir